

Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band: 41 (1954)
Heft: 2

Vereinsnachrichten: Verbände : Union Internationale des Architectes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jean Adhémar: Honoré Daumier, Zeichnungen und Aquarelle. Vorwort von Claude Roger-Marx. 31 Seiten und 58 Abbildungen. Holbein-Verlag 1954. Fr. 9.90

François Daulte: Le Dessin français de David à Courbet. «La Bibliothèque des Arts.» 48 Seiten und 48 Tafeln. Editions Spes, Lausanne 1953. Fr. 16.-.

Camille Pissarro, Briefe an seinen Sohn Lucien. Unter Mitwirkung von Lucien Pissarro herausgegeben von John Rewald. 424 Seiten mit 61 Zeichnungen und Tafeln. Eugen Rentsch, Erlbach-Zürich 1953. Fr. 19.25.

Marcelle Marquet / François Daulte: Marquet. «La Bibliothèque des Arts.» 43 Seiten und 48 Tafeln, wovon 6 farbig. Editions Spes, Lausanne 1953. Fr. 16.-.

Henri Matisse: Frauen. 32 Radierungen. Geleitwort von Hans Hildebrandt. Insel-Bücherei Nr. 577. Insel-Verlag. DM 2.-

Katharine Kuhn: Léger. 121 Seiten mit zirka 70 einfarbigen und 4 farbigen Abbildungen. University of Illinois Press, Urbana 1953. \$ 5.75.

Paul Klee: Engel bringt das Gewünschte. Eingeleitet von Georg Schmidt. «Der Silberne Quell» Nr. 14, 15 Seiten mit 12 Farbtafeln. Woldemar Klein, Baden-Baden 1953. DM 4.80.

Jakob Ritzmann: Malerdasein. Aufzeichnungen und Briefe. 134 Seiten und 8 Abbildungen. Rascher, Zürich 1953. Fr. 9.90.

Frank Buchser. Mit einer Einführung von Gottfried Wälchli. 12 Seiten mit 7 Farbtafeln. Rascher, Zürich 1953. Fr. 15.60.

Margherita Obwald-Toppi. Mit einer Einführung von Dr. Angelo Tarquini. 16 Seiten und 6 Farbtafeln. Rascher, Zürich 1953. Fr. 15.60.

Ernst Morgenthaler. Text von René Wehrli. L'Art Suisse contemporain. 9 Seiten und 8 Farbtafeln. Editions du Griffon, La Neuveville 1953. Fr. 20.-.

Marcel Poncet. Texte de André Kuenzi. L'Art Suisse contemporain. 10 Seiten und 10 Farbtafeln. Editions du Griffon, La Neuveville 1953. Fr. 20.-.

Paul Basilius Barth. Text von Wolfgang Bessenich. L'Art Suisse contemporain. 11 Seiten und 8 Farbtafeln. Editions du Griffon, La Neuveville 1953. Fr. 20.-.

Carmelo Cappello. Testo di Dino Formaggio. 14 Seiten und 64 Tafeln. G. G. Görlich, Mailand 1953.

Adrian Heath: Abstract Painting. Its Origin and Meaning. 32 Seiten und 32 Abbildungen. Alec Tiranti Ltd., London 1953. 7s. 6d.

John Buckland-Wright: Etching and Engraving. Techniques and the Modern Trend. 240 Seiten mit 160 Abbildungen. The Studio Limited, London 1953. 30s.

Werner Kloos: Lob des Jahres. Malerei und Dichtung aus acht Jahrhunderen. 126 Seiten mit 83 Abbildungen. Paul Parey, Hamburg 1953. DM 18.60.

Max Burchartz: Gestaltungslehre. Für Gestaltende und alle, die den Sinn bildenden Gestaltens zu verstehen sich bemühen. 127 Seiten mit 50 Abbildungen. Prestel-Verlag, München 1953. DM 17.50.

Wolfgang von Wersin / Walter Müller-Grah: Das elementare Ornament und seine Gesetzlichkeit. 68 Seiten mit 68 Abbildungen. Otto Maier, Ravensburg 1953. DM 20.-.

Raymond Loewy: Häßlichkeit verkauft sich schlecht. 368 Seiten mit Zeichnungen im Text und 64 Abbildungstafeln. Econ Verlag, Düsseldorf 1953. Fr. 19.50

Stephan Hirzel: Kunsthandwerk und Manufaktur in Deutschland seit 1945. 150 Seiten mit 220 Abbildungen. Rembrandt-Verlag GmbH., Berlin-Zehlendorf 1953. DM 18.80.

Edward D. Mills: The New Architecture in Great Britain 1946-1953. With a Foreword by Sir William Holford. 209 Seiten mit mehr als 450 Abbildungen. The Standard Catalogue Co., Ltd., London 1953. 40 s.

Robert Woods Kennedy: The House and the Art of its Design. 550 Seiten mit vielen Abbildungen. Reinhold Publishing Corporation, New York 1953. \$ 9.-.

Rudolf Ortner: Sportbauten. Anlage-Bau-Ausstattung. 312 Seiten mit etwa 1500 Abbildungen. Georg D. W. Callwey, München 1953. DM 48.-.

Rolf Vahlefeld/Friedrich Jacques: Garagen- und Tankstellenbau. Anlage-Bau-Ausstattung. 250 Seiten mit zirka 400 Abbildungen und zirka 1000 Zeichnungen. Georg D. W. Callwey, München 1953. DM 39.-.

Ulrich Reitmayer: Holztreppen in handwerklicher Konstruktion. 180 Seiten mit 174 Abbildungen, 100 Tafeln und 5 Tabellen. Julius Hoffmann, Stuttgart 1953. DM 38.-.

C. F. Kollbrunner/M. Baeschlin: Stahlhochbau im Ausland. Mitteilungen der TKVSB Nr. 7. 119 Seiten mit 99 Ab-

bildungen. Verband Schweiz. Brückenbau- und Stahlhochbau-Unternehmungen, Zürich 1953.

Erste schweizerische Stahlbautagung Zürich 1953. Mitteilungen der TKVSB Nr. 8. 235 Seiten mit Tabellen und Abbildungen. Verlag Leemann, Zürich.

Peter Sheppard: Modern Gardens. 144 Seiten mit 291 Abbildungen. Architectural Press Book, London 1953. 36 s.

Mia Seeger: Gute Möbel - Schöne Räume. 172 Seiten mit 410 ein- und 4 mehrfarbigen Abbildungen. Julius Hoffmann, Stuttgart 1953. DM 38.-.

Kunstpreis-Verzeichnis 1952/53. Band VIII. Auktionsergebnisse vom 1. Juli 1952 bis 30. Juni 1953. 280 Seiten und 96 Tafeln. Kunst und Technik Verlags-GmbH., München 1953. DM 27.-.

Verbände

Union Internationale des Architectes
III^e Congrès à Lisbonne, du 20 au 27 septembre 1953

C'est dans la capitale portugaise parée de toutes les somptuosités d'un été finissant que ces deux manifestations se sont déroulées. L'une comme l'autre aura été riche en décisions particulièrement importantes où s'affirme toujours mieux la cohésion des architectes du monde entier.

Europe occidentale, Europa de l'est, pays du Proche et du Moyen Orient, Amérique du Nord, Amérique Latine, trente-cinq pays de toutes les régions du globe étaient présents à ces débats en attendant que s'y joignent bientôt la Thaïlande, les Philippines, le Japon... Fondée il y a tout juste cinq ans à Lausanne, l'Union Internationale des Architectes a atteint en peu de temps une universalité dont aucune organisation comparable ne peut se vanter. Certes, l'U.I.A. doit une part de ce succès et du succès de ce Congrès au Secrétariat efficace qu'elle a mis sur pied et aux Sections Nationales qui l'épaulent largement, mais cette unanimité et ces succès sont beaucoup plus le résultat de la prise de conscience par les architectes de la grandeur de leur rôle social dans le monde, qui lentement s'organise en même temps que la domination de l'homme sur la technique devient une réalité. Précédés d'une remarquable conférence du Président de l'U.I.A. Sir

Patrick Abercrombie, qui sous le titre «l'Architecte à la croisée des chemins» exprimait cette même notion de responsabilité de l'architecte et qui ouvrit sur le sujet des discussions d'un niveau particulièrement élevé, les débats proposées aux différents groupes de travail du Congrès étaient centrés sur ces problèmes cruciaux: formation de l'architecte, évolution de sa position sociale, relations entre l'architecte et les industriels, les ingénieurs, les artistes, définition de l'urbaniste, etc.

Sur chacun de ces thèmes les groupes délibérèrent quatre jours durant et préparèrent les résolutions qu'on lira ci-après, et qui toutes furent adoptées à l'unanimité. Sans apporter encore de conclusions précises, elles marquent un pas décisif en affirmant la volonté de l'U.I.A. d'entreprendre ou de poursuivre l'étude des tâches suivantes:

- Réforme générale et coordination de l'enseignement de l'architecture;
- Elaboration d'un statut de l'architecte;
- Etude des conditions de travail des architectes dans la construction industrialisée et de la répercussion de ces conditions sur le statut professionnel;
- Etablissement d'accords fixant les attributions propres à la profession d'architecte et celle d'ingénieur;
- Etablissement des bases d'une étroite collaboration avec les artistes;
- Définition des tâches devant incomber à l'architecte dans les plans d'urbanisme.

Parallèlement, le Congrès a abordé l'étude d'un certain nombre de problèmes concrets particulièrement actuels, en se fondant sur les travaux préliminaires établis par les Commissions de l'U.I.A. ou par différentes personnalités. Il a notamment:

- Décidé de recommander en principe l'adoption d'une normalisation internationale des symboles graphiques des plans d'urbanisme sur la base d'un document préparé par notre confrère H. Hoechel, de Genève;
- Décidé de recommander officiellement l'adoption d'un module international de 10 cm ou 4" comme «unité de dimension» pour l'industrie du bâtiment;
- Rédigé un énoncé des principes à respecter dans la construction de cellules d'habitation minimum lorsque les circonstances empêchent la création de logements normaux;
- Approuvé les termes du rapport préliminaire établi à la demande de l'Unesco par la Commission des Constructions scolaires de l'U.I.A. et signé

Alfred Roth et J. P. Vouga; rédigé un énoncé des principes à appliquer pour surmonter le plus rapidement possible l'extrême pénurie de constructions scolaires existant dans le monde.

Cette sèche énumération montre le réel travail accompli par l'U.I.A., travail pour lequel le Congrès permet une plus large information. Elle démontre, s'il le fallait encore, que les préoccupations majeures des architectes ne prennent qu'exceptionnellement le caractère de mesures de défense des intérêts professionnels, mais bien, au contraire, celui d'une action concertée en vue de l'amélioration des conditions d'existence des hommes.

A l'occasion du Congrès qui, sous la présidence de M. Carlos Ramos, président de la section portugaise de l'U.I.A., rassemble cinq cent trente participants, diverses manifestations furent organisées, dont la principale fut la II^e exposition internationale d'architecture. Les envois de quinze pays groupaient deux cents panneaux d'une présentation uniforme dans le détail adoptée pour les expositions de l'U.I.A., œuvre de notre confrère H. E. F. Burkhardt. Il était d'autant plus regrettable de constater que pour la seconde fois la Suisse était absente de cette exposition, les moyens financiers n'ayant pas été mis à notre disposition.

On pouvait voir, d'autre part, dans la même salle d'exposition les projets du concours international d'émulation auquel avaient participé les élèves des écoles d'architecture de quinze pays et où la Suisse était représentée par des projets des deux écoles de Lausanne et Genève.

Ce concours avait pour thème un hôpital complété par un centre social. Enfin une importante exposition de littérature technique était présentée dans le vestibule des salles de conférences.

Il faut enfin parler de l'assemblée qui pour la IV^e fois réunissait les délégués des sections et qui rassembla cette fois un nombre exceptionnellement important de délégués. La Suisse y était représentée par MM. les Professeurs I. Tschumi et W. Dunkel. L'assemblée tint trois séances au cours desquelles elle adopta successivement le rapport général présenté par M. Pierre Vago, secrétaire général, le rapport sur l'activité des commissions permanentes présenté par M. J. P. Vouga, délégué aux commissions de travail, le rapport financier présenté par M. J. H. Van den Broek, trésorier.

Elle prit de nombreuses décisions re-

latives à la vie et à l'activité de l'Union; en particulier elle ratifia l'admission du Chili, de l'Uruguay et de l'Allemagne de l'Ouest et, au cours de la dernière séance, après avoir décidé de tenir le prochain Congrès aux Pays-Bas en 1955, l'assemblée procéda au renouvellement du Comité exécutif de l'U.I.A. Pour la période qui s'ouvre les huit pays qui en font partie sont les suivants:

Danemark, France, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume Uni, Yougoslavie.

M. Pierre Vago a été réélu secrétaire général; M. Van Hove (Belgique) a été élu trésorier; les trois vice-présidents sont: MM., R. Walker (U.S.A.), A. Mordvinov (U.R.S.S.), Ceas (Italie). Ce dernier succède à notre confrère M. P. Vischer qui a droit à toute notre gratitude pour son inlassable activité.

Enfin nous sommes heureux de faire savoir que pour succéder à l'éminent président que fut Sir Patrick Abercrombie, l'assemblée porta à la présidence de l'U.I.A. notre confrère le professeur Jean Tschumi, président de la Section suisse. Cette élection causera sans nul doute le plus réel plaisir dans tous les milieux d'architectes de notre pays.

Extrait des résolutions

I. Formation de l'architecte

Définition: L'architecte est celui qui, maître en l'art de bâtir, ordonne l'espace, crée et anime les lieux destinés à l'homme, pour lui assurer les meilleures conditions d'existence.

Qualification: Il possède l'art de la composition, la connaissance des matériaux et des techniques, l'expérience de leur mise en œuvre. Par ses aptitudes et sa formation, affrontant les réalités, il saisit l'esprit de son époque, connaît ses besoins humains, spirituels et matériels, qu'il exprime de manière sensible.

Formation: La formation de l'architecte est une progression continue. Elle est fondée sur une large culture et exige un esprit de synthèse. Ses connaissances fondamentales philosophiques, scientifiques et techniques lui permettront d'aborder et d'arbitrer les problèmes humains qu'il doit définir, coordonner et résoudre.

On développera en lui la sensibilité plastique, la notion de l'espace, l'imagination et la mémoire visuelle, le sens de l'humain, le caractère.

Conclusions: La qualification de l'architecte est de portée universelle; il appartient à chaque collectivité hu-

maine de fixer les moyens d'y accéder en choisissant ses propres méthodes. Sur le plan pratique, il est suggéré d'organiser l'enseignement en trois stades: - pré-scolaire ou de sélection (formation de l'homme) - scolaire ou d'éducation (formation de l'artiste et du technicien, du créateur) - post-scolaire ou de probation (formation du praticien, du maître d'œuvre).

II. Position sociale de l'architecte

La commission propose de soumettre aux Sections nationales pour discussion et mise au point la déclaration liminaire suivante:

L'architecte pratique son art en s'inspirant des idéaux sociaux, culturels et professionnels les plus élevés. Il a le devoir de développer constamment ses capacités artistiques et scientifiques pour mieux remplir ses tâches.

Il doit concevoir son activité et son œuvre dans le cadre d'un plan d'ensemble dont il doit être à tous les échelons - local, régional, national, continental - l'animateur et l'ordonnateur. L'architecte ne subordonne son art à aucune préoccupation mercantile. Il s'interdit toute compromission préjudiciable aux lois de l'honneur et de la déontologie professionnelle. Il a conscience d'appartenir à un corps professionnel exigeant de hautes qualités morales et où règne un esprit de confraternité.

IV. La synthèse des arts plastiques

Les architectes, conscients de l'importance de leur collaboration avec les Peintres, Sculpteurs et autres Artistes, et de la nécessité de créer les conditions favorables à une intégration harmonieuse des arts plastiques dans l'architecture contemporaine, adressent un appel aux peintres, sculpteurs et autres artistes pour une discussion commune et, éventuellement, une action conjointe.

En aucun cas, les Artistes appelés à collaborer à une œuvre d'architecture ne doivent être imposés à l'architecte.

La compréhension mutuelle et la collaboration des architectes, peintres et sculpteurs doit être développée par tous les moyens et dès l'école. Le Congrès tient à souligner l'importance, pour l'architecte, d'être parfaitement au courant du mouvement artistique contemporain.

La synthèse des Arts ne peut être obtenue par des moyens extérieurs: action d'organisations intergouvernementales ou professionnelles, congrès, bourses, etc. De telles institutions ne

peuvent agir qu'indirectement, en suscitant, stimulant et encourageant toute initiative propre à favoriser le développement des contacts nécessaires entre les Artistes, la culture artistique des jeunes, la création de meilleures conditions matérielles permettant à la collaboration entre les Artistes de sortir du domaine de la théorie et de l'exceptionnel pour se développer sur une vaste échelle et sur des programmes réels.

Les architectes considèrent que l'intervention des Artistes dans un édifice (ou un ensemble) doit être prévue et chiffrée dès l'établissement des devis estimatifs, au même titre que les besoins matériels ou les installations techniques. Le montant réservé à cet effet doit être en rapport avec l'importance, la destination et la situation de l'édifice.

Le Congrès invite le Comité Exécutif de l'U.I.A. à prendre l'initiative de contacts avec l'UNESCO, l'Association Internationale des Arts Plastiques et les Sections nationales de l'UNION afin d'étudier les moyens pratiques permettant de faire passer les mesures préconisées dans le domaine des réalités.

V. Urbanisme

a) La position de l'Urbaniste: Le Congrès propose que soit à nouveau proclamée la position de l'architecte devant l'urbanisme telle qu'elle a été définie dans la résolution du Congrès de Lausanne en 1948.

Subsidiairement le Congrès estime que lors de l'aménagement de territoires très étendus, nationaux, régionaux ou de grandes agglomérations, il n'est pas obligatoire que le titre d'urbaniste soit uniquement donné à des architectes. Toutefois, il est nécessaire que l'architecte qualifié comme urbaniste apporte ses conseils à tous les échelons et prépare les projets à réaliser.

Il estime d'autre part que lors des aménagements de territoires urbains ce travail ne peut être confié qu'à des architectes qualifiés en urbanisme, c'est-à-dire à des architectes et urbanistes.

Il souhaite que des notions d'urbanisme soient inscrites dans les programmes des écoles d'architecture, les Etudes Supérieures étant réservées à des organismes particulièrement qualifiés. Il souhaite que l'urbanisme soit également enseigné dans les écoles d'ingénieurs, de sociologues et d'économistes afin que ceux-ci soient à même de comprendre le travail des architectes.

b) Normalisation des Symboles: Une écriture commune pour les plans d'urbanisme peut faciliter considérablement la lecture et la comparaison des plans. Une normalisation internationale des symboles est donc recommandable.

Le système de normalisation présenté au III^e Congrès de l'U.I.A. semble comporter quelques avantages (Proposition présentée par A. Hoechel, Genève). Le document pourrait servir de point de départ pour l'étude d'une normalisation internationale qui devra faciliter dans toute la mesure du possible la compréhension des projets par la population.

Une entente avec la Fédération Internationale de l'Habitation et de l'Urbanisme est nécessaire. A cette fin, la constitution d'une commission commune d'étude permettrait d'arriver à des résultats positifs.

VI. Habitat

Le Congrès s'émeut de l'angoissant problème posé par l'insuffisance de l'habitat populaire.

Le Congrès émet le vœu que soit inscrit dans chaque constitution nationale un droit à l'habitat, en échange duquel chaque homme doit une part de son activité productrice. Il est d'une extrême importance et d'une extrême urgence que les Gouvernements placent l'habitat au premier rang de leurs responsabilités:

En réservant à cette fin une proportion très importante de leurs budgets,
En pratiquant une large politique foncière,

En encourageant l'investissement des capitaux privés.

Pour que cette action soit efficace, elle doit être basée sur une planification d'ensemble, et faire l'objet de programmes de réalisation méthodiques, dans lesquels une priorité sera donnée à l'habitat des non-logés et des plus mallogés.

a) L'abri: Le Congrès reconnaît que les solutions provisoires se sont révélées à la longue anti-économiques; mais, devant l'ampleur des besoins, il estime qu'on peut et qu'on doit envisager avec franchise un «habitat de pis-aller» ou «habitat transitoire» dans tous les cas où l'on se trouve à la fois devant une grande masse humaine et devant des ressources économiques insuffisantes. Il serait illusoire d'attendre que se réalisent en nombre suffisant des logements normaux. Il s'agit d'abriter «le plus grand nombre» dans le temps le plus réduit.

Toutefois cet «habitat transitoire» ne

doit pas être limité à lui-même. Aucun programme d'«habitat transitoire» ne doit être mis en œuvre sans qu'un programme d'habitat normal ait été fixé au préalable. Sans cette condition, l'habitat transitoire risque de n'être qu'une solution de paresse.

«L'habitat transitoire» ne doit en aucun cas entraîner un «urbanisme transitoire». Les principes fondamentaux de l'urbanisme restent valables, quelles que soient la simplicité et la précarité des logements. C'est l'urbanisme qui, en aménageant le «prolongement de l'habitation», rendra supportables les déficiences de cette «habitation».

b) *Le logement:* Le Sous-Comité de l'habitat de la Commission Economique pour l'Europe des Nations-Unies a chargé l'U.I.A. de l'aider à définir *les besoins d'une famille en matière de logement*. Pour répondre à cette question, l'U.I.A. rassemblera les documents présentés au cours du Congrès et cherchera à en faire la synthèse en même temps qu'elle élargira ses investigations tendant à rassembler un choix des meilleurs plans de logements populaires récents, base indispensable à tout travail objectif.

VII. Constructions scolaires

Le Congrès, faisant siennes les conclusions du rapport préliminaire sur les Constructions Scolaires établi en 1952 à la demande de l'UNESCO, exprime le vœu que le champ d'investigation qui a servi de base à ces premières conclusions soit considérablement élargi, et qu'il s'étende notamment aux pays d'Amérique Latine et du Moyen et Extrême Orient. Abordant la question des besoins urgents de nouvelles constructions scolaires, il constate:

Que les causes de cette pénurie sont les suivantes:

- a) l'introduction ou l'extension de l'enseignement obligatoire,
- b) l'accroissement de la natalité,
- c) les déplacements de population,
- d) l'immigration,
- e) la vétusté des écoles existantes,
- f) les dommages de guerre.

Que les moyens qui entrent en jeu pour lutter contre cette pénurie sont les suivants:

- a) les possibilités financières du pays,
- b) la nature et le volume des matériaux disponibles,
- c) la nature et le nombre de la main d'œuvre disponible,
- d) le niveau des connaissances techniques et professionnelles,
- e) le niveau des méthodes de construction et de production,
- f) la capacité industrielle du pays,

g) ses conditions climatériques et topographiques.

Les recommandations suivantes sont de nature à faciliter la solution des problèmes:

la collaboration nationale et internationale entre architectes, pédagogues et experts de diverses formations sera poursuivie le plus activement possible, en vue de construire aussi rapidement que possible et au prix le plus réduit, l'autorité responsable ne recommandera de surfaces minimum qu'autant que les exigences d'une saine éducation seront entièrement satisfaites, ces surfaces pouvant s'exprimer par des schémas de trames;

toutes les possibilités de rationalisation et de préfabrication doivent être mises en œuvre pour autant qu'elles s'expriment par des avantages substantiels de délais, de durée et de prix de revient;

le financement doit être assuré par l'institution responsable selon des programmes s'étendant sur plusieurs années et prévoyant la cadence des exécutions.

VIII. Industrialisation

a) *Relations entre l'architecte et les Réaliseurs (Industriels et Entrepreneurs).* Le Congrès, constatant que l'industrialisation de la construction se poursuit inexorablement et se révèle de plus en plus riche en possibilités, confirme la position qu'il a prise lors du Congrès de Rabat.

Le Congrès émet les vœux suivants:

a) Quel'architecte de demain complète sa formation par une connaissance raisonnable des principes de l'industrialisation afin de pouvoir collaborer en connaissance de cause avec les hommes spécialisés dans ces techniques, et de coordonner leur action.

b) Qu'à l'intérieur de la profession une certaine spécialisation se dessine, pour mieux satisfaire les exigences diversifiées de cette industrialisation.

c) Que devant cette nouvelle orientation de la profession, il semble qu'il devient nécessaire d'élaborer de nouvelles règles pour remettre à jour le statut professionnel de l'architecte.

b) *Adoption d'un module international.* Le Congrès constate que le module de 4" ou 10 cm est déjà largement employé dans différents pays, et s'est révélé être «l'unité d'augmentation en dimensions» correcte pour l'industrie du bâtiment.

- a) Recommande que l'U.I.A. adopte ce module (10 cm ou 4"),
- b) Recommande que les architectes qui ne l'ont pas encore adopté l'em-

ploient dorénavant, et s'appliquent à en répandre l'usage dans toute l'industrie du bâtiment,

c) Recommande qu'il soit demandé à l'I.S.O. de promouvoir son emploi sur une échelle mondiale.

Le Congrès, constatant que la différence entre les systèmes de mesure en centimètres et pouces est une source croissante de complications dans l'échange international d'informations techniques et des produits de l'industrie du bâtiment, recommande que l'U.I.A. insiste auprès de l'UNESCO pour promouvoir des études et des conventions internationales en vue de l'unification des systèmes de mesures.

Wettbewerbe

Neu

Knaben- und Mädchensekundarschulhaus mit zwei Turnhallen, Primarschulhaus und Kindergartengebäude an der Hochfeldstraße in Bern

Eröffnet von der städtischen Baudirektion II Bern unter den in der Stadt Bern heimatberechtigten oder seit 1. Januar 1952 niedergelassenen Architekten. Dem Preisgericht steht für die Prämierung von 5 bis 6 Entwürfen die Summe von Fr. 18000 und für allfällige Ankäufe ein Betrag von Fr. 3000 zur Verfügung. Preisgericht: Dr. Ernst Anliker, städtischer Baudirektor II (Vorsitzender); Paul Dübi, städtischer Schuldirektor; Stadtbau-meister Fritz Hiller, Arch. BSA; Peter Lanzrein, Arch. BSA, Thun; Werner Stücheli, Arch. BSA, Zürich; Ersatzmann: Max Jenny, Arch. BSA. Die Unterlagen können gegen Hinterlegung von Fr. 50 beim städtischen Hochbauamt, Bundesgasse 38, Bern, bezogen werden. Einlieferungsstermin: 14. April 1954.

Altersheim in Frauenfeld

Eröffnet von der Bürgergemeinde Frauenfeld unter den in der Bürgergemeinde Frauenfeld heimatberechtigten oder seit mindestens 1. Juni 1953 niedergelassenen Architekten. Dem Preisgericht stehen für die Prämierung von 5 Entwürfen Fr. 10000 und für allfällige Ankäufe Fr. 2000 zur Verfügung. Preisgericht: Dr. W. Ger-